



DECISION PREFECTORALE N°02/DP/F.31/SAEF/ PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/F.31/SAEF/CDPM/2024 DU 26 DECEMBRE 2024 POUR LA CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNELLE DE BAMEPA'AH, ARRONDISSEMENT DE BABADJOU, DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS, RÉGION DE L'OUEST.

Maitre d'ouvrage : Délégué Départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire des Bamboutos.

Financement : Budget d'investissement Public (BIP) Exercice 2024-2025

L'ADMINISTRATEUR CIVIL PRINCIPAL, AUTORITE CONTRACTANTE
PREFET DU DEPARTEMENT DES BAMBOUTOS
Officier de l'Ordre National de la Valeur

Vu la Constitution ;
Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifier et complété par les décrets n° 2015/434 du 02 octobre, n° 2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement.
Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation des marchés publics ;
Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 2023/189 du 06 Avril portant nomination de Monsieur DIBANGO David Dador, Administrateur Civil Principal, comme Préfet du Département des Bamboutos ;
Considérant l'arrêté n°0205/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions départementales de passation des marchés publics ;
Considérant la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Considérant la circulaire n°005/LC/MINMAP du 07 novembre 2013, prescrivant les seuils de compétence, les modalités de contrôle de l'exécution des Marchés Publics et de la délivrance du visa préalable par les responsables des services déconcentrés du Ministère des Marchés publics ;
Considérant la circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;
Considérant L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°11/AONO/F.31/SAEF/CPDM/24 du 26 Décembre 2024 pour la construction et l'équipement d'un bloc Maternel à l'école Maternelle de Bamepa'ah.
Considérant le procès-verbal n°05/PV/F.31/CDPM/2025 d'examen du rapport de la Sous-commission d'analyse des Offres ;
Considérant la lettre n°10/L/F.31/CDPM/2025 du 04 Février 2025 relative à la proposition d'attribution de la Commission départementale de passation des Marchés Publics des Bamboutos.

DECIDE :

Article 1^{er} : La lettre-commande objet du Dossier de consultation susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

N°	Libellé	Adjudicataire	Montant TTC (en FCFA)	Délai de livraison
Lot unique	Construction et équipement d'un bloc Maternel à l'école Maternelle de Bamepa'ah, Arrondissement de Babadjou, Département des Bamboutos, Région de l'Ouest.	ETS K.N.G BP : 174 MBouda TEL : 694 49 50 00	Trente quatre millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille huit cent soixante quinze (34 999 875) Francs CFA	Trois(03) jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINAT/Ydē
- MINMAP/Ydē
- DDMINMAP
- ARMP/Ouest
- CDPM/Btos
- INTERESSE / DOSSIER
- CHRONO/ARCHIVES.

